Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux** **Bureau de la Santé des Végétaux** **Adresse** : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 **Dossier suivi par : Denis FERRIEU** **Tél.** : 01 41 73 .48 04 **Fax.** : 01 41 73 .48 40 **Réf. interne : Fiche de vie n° G 30**	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2004-8018** **Date : 19 JANVIER 2004** **Classement : ON 321**

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Complète :
Nombre d'annexes :
Degré et période de confidentialité :

Rubrique : Export

Objet : Réglementation phytosanitaire du KYRGYZSTAN

Bases juridiques :
- EPPO summaries of phytosanitary regulations 2001-11 (9 pages)
- Coopération entre les états de la CEI 05/04/1992
- Loi sur la quarantaine des végétaux n° 26 du 27/06/1996 modifiée par la loi n°74 du 02/06/1998
- Arrêté n°42 du 19/02/1998 relatif à l'importation de semences
- Code du 18/12/1998 liste des marchandises soumises à contrôle
- Règlement phytosanitaire du 06/06/2000.

MOTS-CLES : Exigences phytosanitaires, réglementation KYRGYZSTAN, Export

Résumé : Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination du KYRGYSTAN.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en ouvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution : -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information : -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)